



Installation d'une pompe à chaleur : nos conseils pour choisir une entreprise fiable

- Vérifiez que l'entreprise avec laquelle vous travaillez a bien le label PAC Système-Module. La liste est disponible auprès du GSP, qui est à disposition pour toute autre question.

Site du GSP, groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur

> <https://www.fws.ch/fr/waermepumpen-system-modul/>

- Les entreprises qui posent problème dans le domaine de l'énergie sont annoncées à la Conférence romande des directeurs de l'énergie. Renseignez-vous avant auprès d'eux sur l'entreprise à qui vous prévoyez de passer commande.

Site de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie > <https://www.endk.ch/fr/>

- Autre conseil essentiel : allez consulter le registre des autorisations de l'ESTI pour vérifier que l'entreprise que vous mandatez a bel et bien le droit d'effectuer les travaux électriques. Et faites-là juste avant de signer votre contrat, car les autorisations peuvent être retirées à tout moment.

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI:

Registre des autorisations générales d'installer et de contrôler

> <https://verzeichnisse.esti.ch/fr/aikb.htm>

Site ESTI > <https://www.esti.admin.ch/fr/esti-page-daccueil/>

- **Autres liens utiles :**

Lien vers chaque service cantonal <https://www.endk.ch/fr/contact/services-cantonaux>

Index central des raisons de commerce : (pour vérifier le statut d'une entreprise)

> <https://www.zefix.ch/fr/search/entity/welcome>